



# Les zones d'accélération des énergies renouvelables

Mars 2024

# Sommaire



**1/ Pourquoi se lancer dans l'élaboration d'une ZAER ?**

**2/ Etapes et calendrier**

**3/ Les outils pour accompagner les maires**



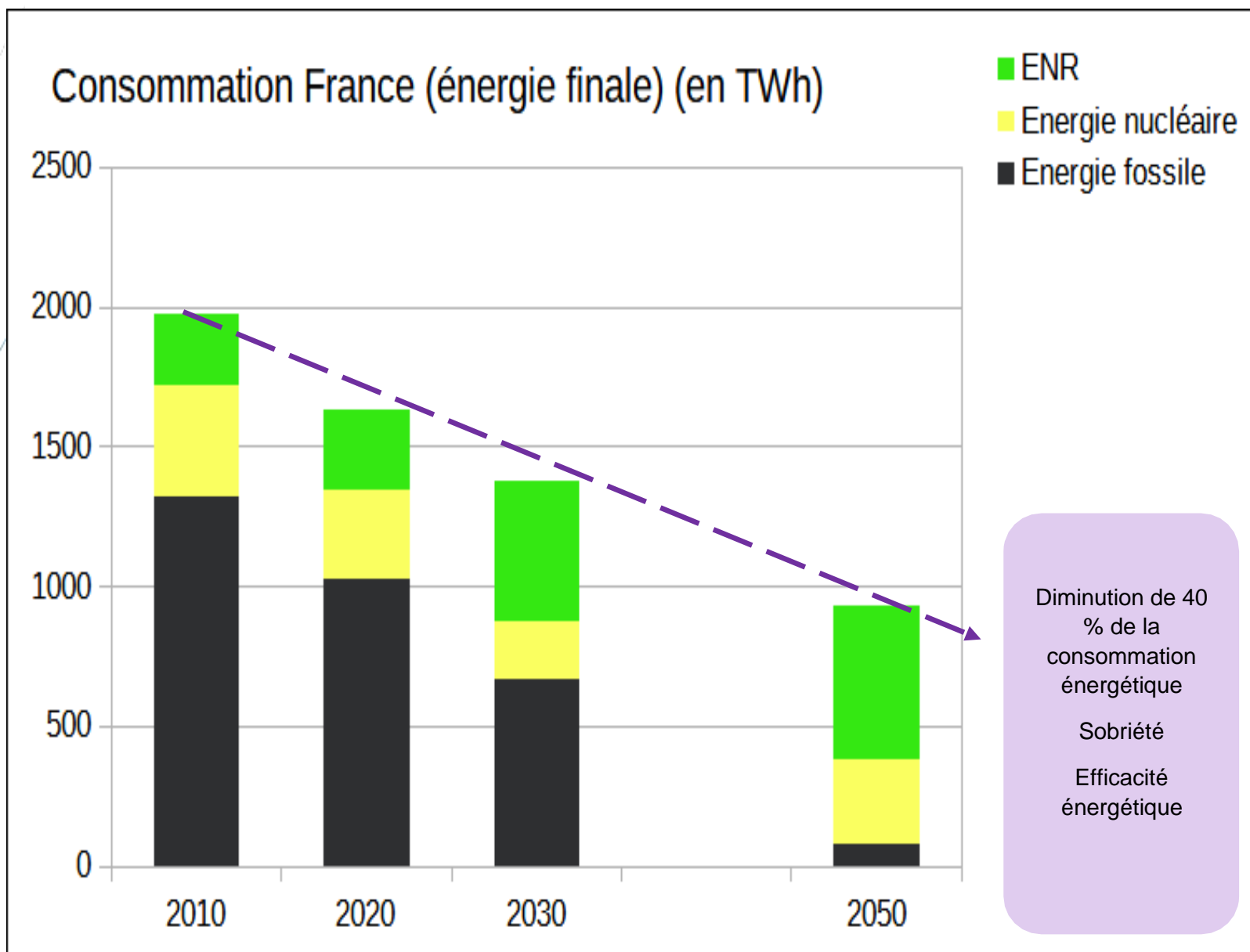
1/ Pourquoi se lancer dans l'élaboration d'une ZAER ?

# pour répondre aux enjeux de souveraineté

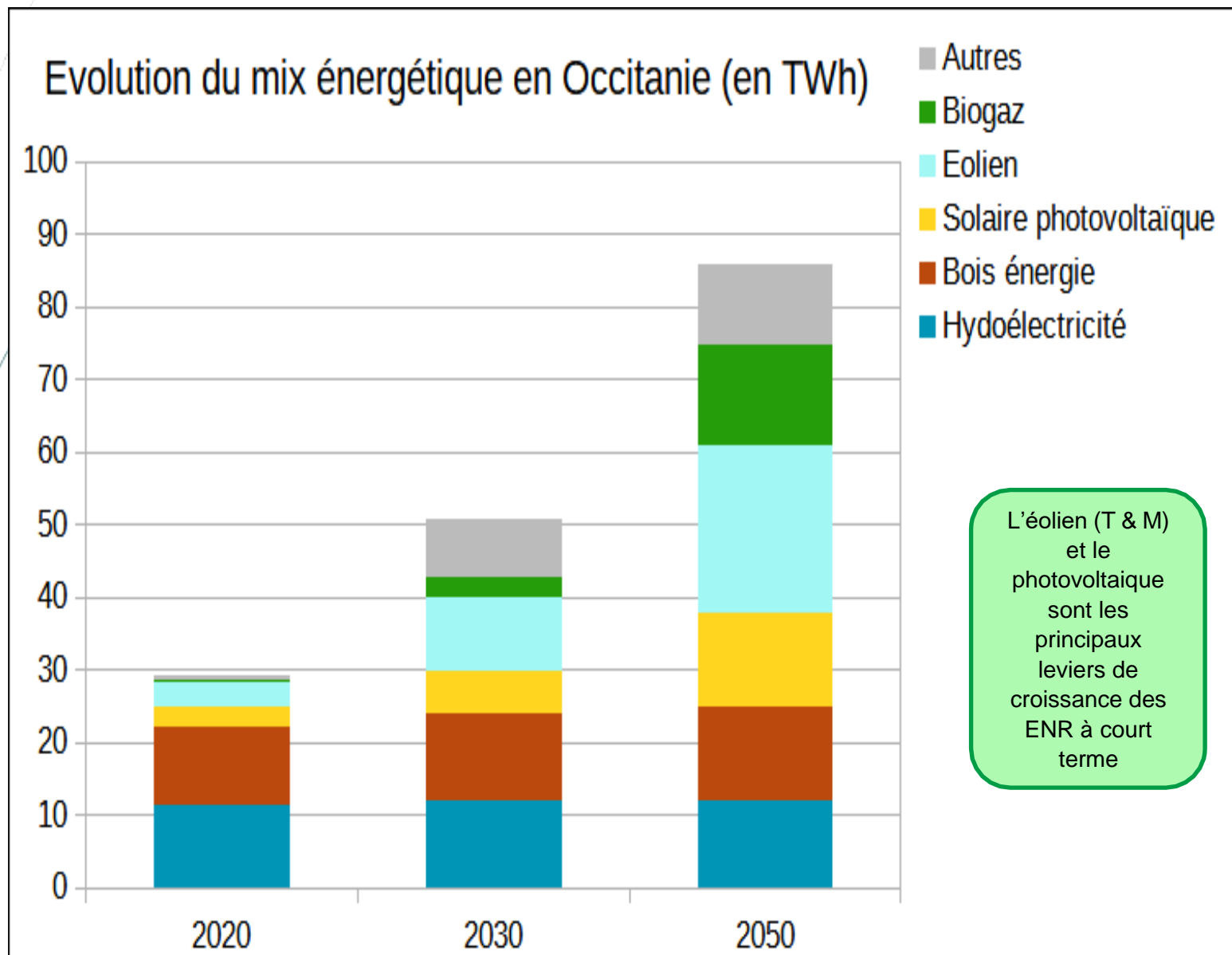
---

Nous importons 2/3 de l'énergie que nous consommons et l'hiver dernier a mis en lumière notre vulnérabilité : hausse des prix de l'énergie, risques de rupture d'approvisionnement. Le redimensionnement de notre parc nucléaire ne produira pas ses effets avant 2035-2040. D'ici là, seule l'augmentation de la production d'ENR permettra d'absorber la hausse de la demande d'électricité.

# pour répondre aux enjeux de Transition énergétique



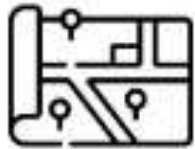
# pour répondre aux enjeux de Transition énergétique



# Pour maîtriser le développement des ENR plutôt que de le subir



J'identifie des zones d'accélération sur mon territoire.



**Ces zones témoignent de ma volonté politique d'implanter des énergies renouvelables sur une partie de mon territoire plutôt qu'une autre, même si elles n'empêchent pas les projets de s'implanter en dehors :**



Les développeurs sont incités à se diriger vers ces zones qui laissent présager une bonne acceptabilité locale du projet



Afin de les encourager à se diriger vers ces zones les dispositifs de soutien aux EnR peuvent prévoir des incitations économiques

# Pour maîtriser le développement des ENR plutôt que de le subir



Je n'identifie pas de zones d'accélération sur mon territoire.

**Les zones d'accélération n'étant pas exclusives, rien n'empêche les développeurs de développer des projets sur mon territoire.**

Ils n'ont pas l'information de l'acceptabilité ou non, et n'ont pas de possibilité de compenser leurs pertes économiques liées au choix d'une zone bénéficiant d'une meilleure acceptabilité. Ils doivent donc arbitrer entre acceptabilité et équilibre économique, et la zone choisie peut ne pas être la zone préférentielle pour ma commune.



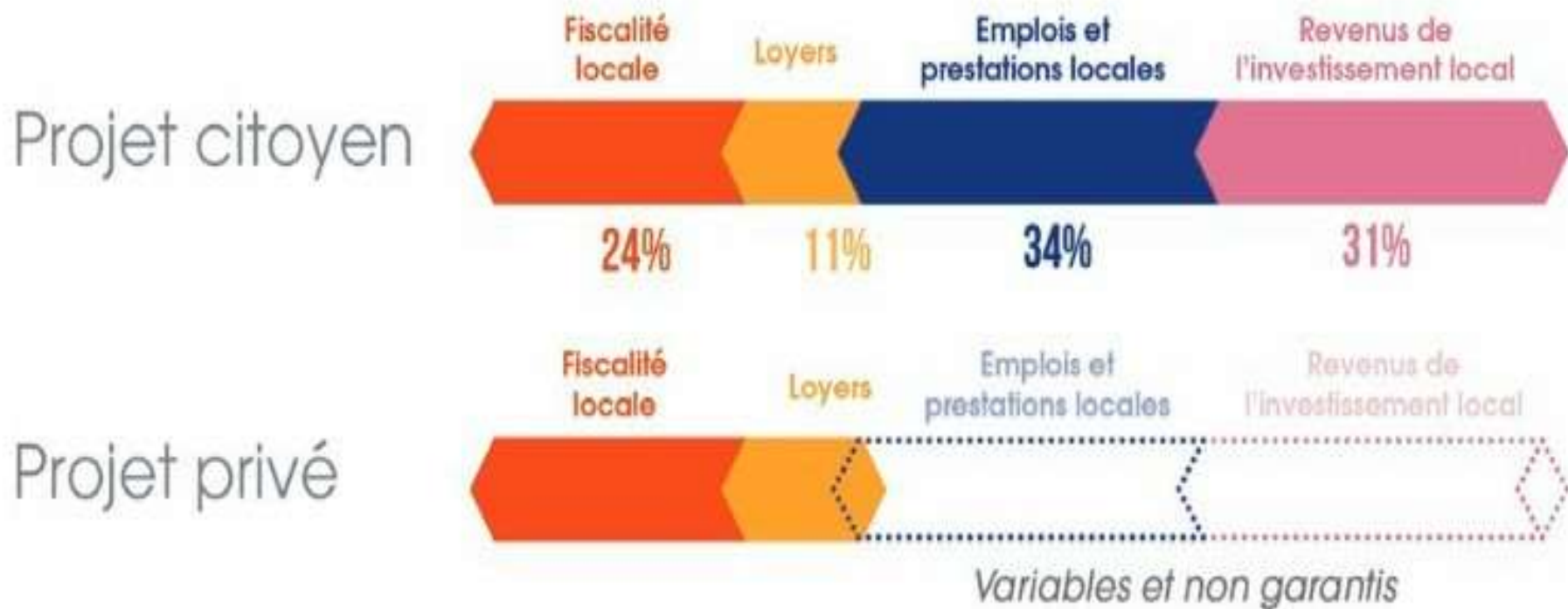
# Pour générer de la valeur sur vos territoires

IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises en Réseau.  
Exemple de hydroélectricité et PV

	En présence d'une commune isolée	En présence d'un EPCI à fiscalité additionnelle (FA)	En présence d'un EPCI à fiscalité professionnelle de zone (FPZ)	En présence d'un EPCI à fiscalité éolienne unique (FEU)	En présence d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU) ou MGP
centrales photovoltaïques ou hydrauliques (art.1519 F)		50 % commune 50 % département			50 % EPCI ou MGP 50 % département  <b>Centrales photovoltaïques installées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :</b> 20 % communes 50 % EPCI 30 % départements
tarifs 2023	origine hydraulique : 3,394 €/kW origine photovoltaïque (centrales mises en service avant 2021) : 8,16 €/kW origine photovoltaïque (centrales mises en service après 2021): 3,394 €/kW				

# Pour générer de la valeur sur vos territoires

La phase d'exploitation représente environ 80% de la valeur totale.



*Synthèse de la répartition de la valeur basée sur une puissance cumulée de 129 MW et 98 M€*

# Pour générer de la valeur sur vos territoires

Les retombées directes :

## Fiscalité

IFER

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/imposition-forfaitaire-entreprises-reseaux-ifer>

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/imposition-forfaitaire-des-entreprises-en-res-eau>

Autres : taxe foncière sur les propriétés bâties, contribution économique territoriale, impôt sur les sociétés...

La fiscalité totale peut atteindre 10k€/MW/an

## Loyers

 Qui : Propriétaire du foncier

Montants très variables. Ordre de grandeur de **quelques k€/MW/an** pour solaire et éolien.

Selon Energie partagée : de 7k€ en toiture à 2 au sol.

## Dividendes

 Qui : investisseurs

Valeur proportionnelle à l'investissement.

**Quelques k€/MW/an.** *Etude Energie Partagée : environ 11 k€/MW/an*

## Baisse de facture

 dans le cas de l'autoconsommation

**Rappel coûts d'investissement : éolien de 1 à 1,5 M€/ MW, solaire PV : de 0,6 à 1,8 M€/ MWc**

# Pour générer de la valeur sur vos territoires

Les retombées indirectes :

## Activité économique et emplois

*Etude par Energie partagée*

Périmètre : départements d'implantation et limitrophes

Indicateurs :

- Nombre d'emplois locaux
- Bénéfices nets des prestataires locaux

	Solaire pV toiture	Solaire pV sol	Eolien
<b>Développement et construction</b>			
Emplois (ETP/MW)	10,9	3,2	1
Bénéfices prestataires (k€/MW)	113	32	6
<b>Exploitation</b>			
Emplois (ETP/MW/an)	0,13	0,12	0,05
Bénéfices prestataires (k€/MW/an)	3	2	1,5



## 2/ Etapes et calendrier

# Etapes et calendrier

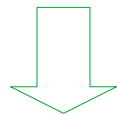


- Délibération des communes après concertation du public
  - Transmission des ZAER au référent préfectoral et à l'EPCI
  - consultation des élus en conférence territoriale
  - transmission de la cartographie au CRE pour avis

# Etapes et calendrier

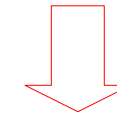
Les zones sont-elles suffisantes pour atteindre les objectifs nationaux ?

oui



- Juillet : avis conforme des communes
- Arrêt de la cartographie des zones d'accélération par le référent
- Transmission au ministre et aux collectivités

non



- Juillet : demande de zones complémentaires aux communes
- Septembre : transmission de la cartographie au CRE
- Décembre : arrêt de la cartographie après avis conforme des communes
- Transmission au ministre et aux collectivités

Transcription des zones dans les documents d'urbanisme par modification simplifiée



# 3/ les outils pour accompagner les maires



# Etat des lieux et potentiel

---



## Espace régional

[https://www.picto-occitanie.fr/accueil/thematiques/zones\\_dacceleration\\_des\\_energies\\_renouvelables](https://www.picto-occitanie.fr/accueil/thematiques/zones_dacceleration_des_energies_renouvelables)

## Portail numérique national

<https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>

# Création des zones d'accélération

## > Privilégier les zones :

- sur lesquelles un ou des projets sont déjà identifiés
- faisant consensus : les friches industrielles et les zones imperméabilisées : zones d'activités, parkings, toitures...

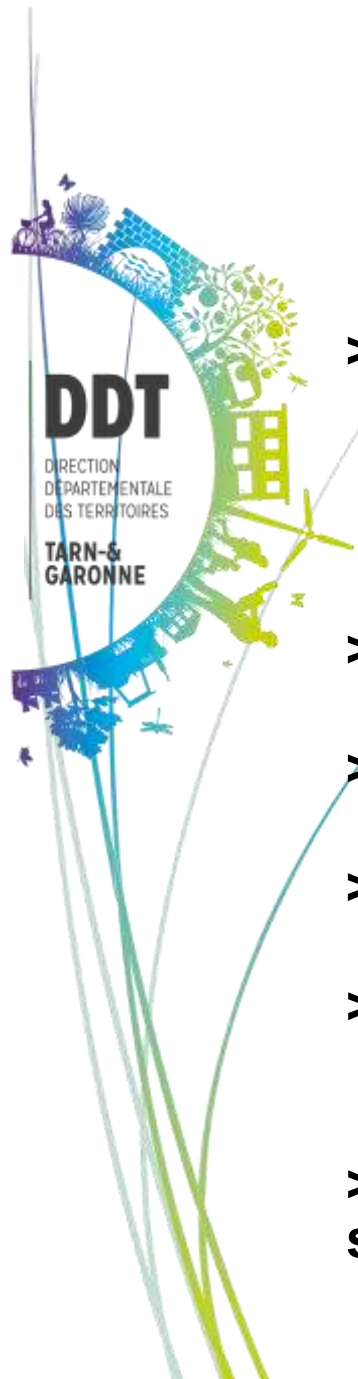
## > Un zonage par source

## > Prévoir la concertation du public

## > Délibérer sur les zones choisies

## > Transmettre les délibérations et les zones via l'adresse suivante : [ddt-scr-enr@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-scr-enr@tarn-et-garonne.gouv.fr)

## > Pour les communes en RNU, transmettre les zones où des projets sont déjà identifiés



# Pour aller plus loin

## Des acteurs à l'écoute des maires

- Le référent préfectoral
- La DDT
- Les conseillers de l'ADEME « les générateurs »
- Les conseillers territoriaux d'ENEDIS, GRDF et TEREGA
- L'association des maires de France
- Les EPCI et les territoires porteurs d'un PCAET

## Une communauté d'entraide

[https://www.expertises-territoires.fr/jcms/pl1\\_141479/fr/portail-cartographique-des-energies-renouvelables](https://www.expertises-territoires.fr/jcms/pl1_141479/fr/portail-cartographique-des-energies-renouvelables)

## Les fiches EnR de l'ADEME

<https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/6363-energies-renouvelables-reussir-la-transition-ecologique-de-mon-territoire-9791029721779.html>





**DDT**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

---

**TARN-&-GARONNE**